

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement de
Carcassonne

COMMUNE DE FENDEILLE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026.039
Séance du 21 juillet 2026

Objet : Revalorisation des tarifs de location de la salle des fêtes

Le 21 juillet 2026 à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du 15 juillet 2026 s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lionel BESSE, Maire.

Date de la convocation : 15 juillet 2026

Présents : Isabelle AGUT, Pascal AUDOIRE, Lionel BESSE, Henri CALVET, Fabien CAZEAU, Vincent FISCHER, Marie-Claire LECOMTE, Laéticia PELISSIER, Gaétan PERCHER, Adeline PROST, Florence TOVENATTI, Stéphanie VAUCHER.

Absents excusés ayant donné procuration : Laetitia BISSON à Lionel BESSE, Kévin ETIENNE à Adeline PROST, Grégory GORGUES à Laéticia PELISSIER

Absents non excusés : Néant

Secrétaire de Séance : Florence TOVENATTI

Conseillers en exercice	Votants	Pour	Contre	Abstention
15	15	15	0	0

Monsieur le Maire propose de revoir les tarifs de location de la salle des fêtes.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de modifier les tarifs en fonction du tableau ci-dessous :

BENEFICIAIRES	TARIFS
Habitants de la Commune	100 € (Journée et WEEK END) journée (8h -20 H) WEEK END samedi 9 H, Dimanche 21 H
Associations Communales (Domiciliées sur la Commune)	Gratuit à l'année
Habitants non domiciliés sur la Commune	600 € (Journée et WEEK END) journée (8H -20 H) WEEK END samedi 9 H, Dimanche 21 H
Association extra communales : possibilité de tarification adaptée mensuelle à raison d'une séance d'activité/ semaine maximum	250 € journée (8H -20 H) 100 €/ mois
Entreprises : personnes morales	500 € journée (8H -20 H)
Location VAISSELLE (lot de 10)	5€ l'unité
Location Mobilier (tables rondes ou ovales)	5€ l'unité
CAUTIONS	TARIFS
Dégradations	1 500 €
Ménage	300 €
Vaisselle	2€ / élément

**LE CONSEIL MUNICIPAL
ET APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANITE**

DÉCIDE d'adopter les nouveaux tarifs de la salle des fêtes de Fendeille à compter du 22 juillet 2026.

DIT que Les conventions signées avant entrée en vigueur de la délibération ne seront pas modifiées. Les pré-réservations n'ayant pas encore fait l'objet de finalisation de l'engagement se verront appliquer un tarif différencié (Pour une réservation à la journée et WEEK END : 500 €).

DIT que les tarifs seront affichés en mairie, et communiqués aux locataires lors de la réservation.

DIT que le paiement doit être effectué avant le jour de location auprès de la trésorerie dès réception de la facture. La remise des clés est liée au règlement de la facture.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus, et ont les membres présents, signés au registre. La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.T.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fendeille, le 21 juillet 2026

Le Secrétaire de séance,
Florence TOVENATTI



Le Maire,
Lionel BESSE

